



Saisie immobilière

Par ludo954

Bonjour mon appartement a ete saisi en 2019 et il reste 40000 Euros a donné sur le crédit.
je n'ai jamais été assigné au tribunal jusqu'a maintenant et la un huissier de justice se manifeste et me réclame cette somme. Est ce légal vu le délai
Merci de votre aide

Par kang74

Bonjour

Comment votre appartement a t il pu être saisi sans jugement ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
La prescription en matière civile est de 5 ans. Donc la dette n'est pas prescrite.
Faites plutôt un dossier de surendettement.

Par ludo954

MON appartement a été saisi par jugement mais le reste de la dette non

Par yapasdequoi

La saisie n'a pas permis de rembourser le capital restant dû. Cette dette persiste.
Payez et/ou faites une demande de surendettement.